

un Officier pour la *Moravie*, afin de régler toutes choses par rapport aux quartiers que les troupes Russiennes prendront dans cette Province, jusqu'au tems qui sera fixé pour leur retour en *Russie*. L'Empereur & l'Impératrice iront infailliblement les voir, tout étant préparé pour leur voyage d'*Olmutz*.

V. Toutes les Places frontieres des Etats de l'Impératrice doivent être réparées dans leurs Fortifications, l'intention de Sa Maj. Imp. étant de profiter à cet effet du prochain rétablissement de la paix générale. Elle a déjà donné ordre de commencer par la réparation d'*Egra*, & par celle des ouvrages de *Brimm* en *Moravie*.

PRUSSE. Depuis que la garantie de la *Silésie* & du Comté de *Glatz* est assurée au Roi par les Préliminaires de la paix, S. M. a envoyé au Comte de Podewils, son Ministre à *Vienne*, les instructions nécessaires pour convenir avec ceux de la Cour Impériale sur l'exécution de l'article qui concerne cette garantie; moyennant laquelle Sa Majesté concourra avec les autres Parties contractantes, à renouveler, de la manière la plus solennelle, l'engagement de la garantie de la Pragmatique-Sanction Caroline. Suivra, comme on le publie hautement, la liquidation des sommes que les Sujets de la République des Provinces-Unies ont avancées à la Cour de *Vienne* sur l'hypothèque de la *Silésie*, puisqu'il y a déjà des arrangemens pris à cet égard. Il y en a aussi pour mettre le commerce & la navigation de la *Prusse* sur le pied le plus florissant possible, rien sur cet objet n'étant négligé de la part du Roi, aux soins & à l'attention de qui rien n'échappe. Sa Maj. est entrée sur ce sujet en négociation pour conclure un Traité avec le Roi de France, le Roi d'Espagne